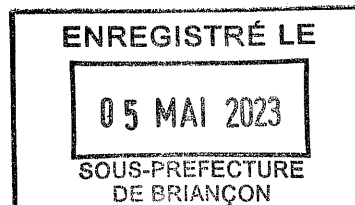


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉCISION DU MAIRE N° DEC 2023.05.02/083

Thème : RESSOURCES NUMERIQUES ET INFORMATIQUES

Objet : Avenant au contrat de fourniture d'accès au logiciel de publication des appels d'offre achatpublic.com

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-22 (4°, 11° et 16°), L.2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 3 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°DEL.2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2020, portant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le contrat passé entre la société achatpublic.com et la Ville de Briançon pour la fourniture d'accès au logiciel de publication des appels d'offre achatpublic.com

Considérant que le budget pour l'acquisition de services de ressources numériques et informatiques fournis à la Ville de Briançon est porté par la Communauté de Communes du Briançonnais.

DECIDE

Article 1

De valider les termes de l'avenant pour le changement de propriété du contrat mentionné ci-dessus au nom de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la commune, notifiée à l'intéressé et transmise :

- au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- au receveur municipal.

Fait à Briançon, le 04/05/2023

Le Maire,

Arnaud MURGIA



Transmise le : 05 MAI 2023
Affichée le : 05 MAI 2023
Notifiée le : 05 MAI 2023

AVENANT DE TRANSFERT

Entre les soussignés :

MAIRIE BRIANCON, représenté par
Située LES CORDELIERS, 05100 BRIANCON

Et :

L'entreprise ACHATPUBLIC.COM
Située 10 Place du Général de Gaulle – 92186 ANTONY CEDEX

Objet du présent avenant :

A compter du 1^{er} avril la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS se substitue dans l'ensemble de ses droits et obligation à la MAIRIE DE BRIANCON.

Fait à Antony le

achatpublic.com
Pascaline GOJIN
Président du directoire

Fait à Briançon le

Mairie de Briançon



